

# Les Français et la République de Kortcha (1916-1920)

**Stefan Popescu**

DANS **GUERRES MONDIALES ET CONFLITS CONTEMPORAINS 2004/1 n° 213**, PAGES 77 À 87  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0984-2292

ISBN 9782130556572

DOI 10.3917/gmcc.213.0077

Date de mise en ligne : 01/01/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2004-1-page-77?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# LES FRANÇAIS ET LA RÉPUBLIQUE DE KORTCHA (1916-1920)

La célèbre remarque du Premier ministre britannique Neville Chamberlain sur la Tchécoslovaquie – « *a far away country of which we know nothing* » (un pays lointain sur lequel on ne connaît rien) – peut être mieux appliquée à l’Albanie, même aujourd’hui, car sa place dans l’historiographie universelle n’est pas l’une des privilégiées. Si des études, concernant les autres domaines de l’histoire albanaise, ont été plus ou moins abordées, les rapports franco-albanais et la place de la France dans son histoire politique et diplomatique restent pratiquement inconnus. Il y a des travaux sur les relations anglo-albanaises<sup>1</sup>, encore plus sur les rapports italo-albanais<sup>2</sup>, mais sur la France, fort peu<sup>3</sup>. La politique albanaise de la France reste à traiter. Cet article concerne la période de 1916 à 1920 qui correspond à la durée du séjour des Français dans le sud-est de l’Albanie. Elle s’est révélée riche dans ses multiples aspects, politiques, militaires, économiques et culturels. Les sources utilisées sont principalement les archives du Service historique de l’Armée de Terre et, au ministère des Affaires étrangères, celles des fonds de la Correspondance politique et commerciale.

*Le parcours de l’Albanie au début de la Première Guerre mondiale.  
L’établissement de la mission militaire française*

Érigée en principauté autonome à la suite des guerres balkaniques, l’Albanie était en train de disparaître. Guillaume de Wied, son éphémère souverain, quitta le pays le 3 septembre 1914. La nouvelle crise interne

1. David B. Funderburk, « Anglo-Albanian Relations, 1920-1939 », *Revue d’études Sud-Est européen*, XIII, 1, 1975, p. 117-125.

2. P. Pastorelli, *L’Albania nella politica estera italiana 1914-1920*, Napoli, 1970 ; A. Giannini, *L’Albania dall’indipendenza all’unione con l’Italia, 1913-1939*, Milano, 1939.

3. Cf. Ștefan Popescu, *La France, l’Albanie et la Question Adriatique. 1912-1915*, mémoire de maîtrise sous la direction du P<sup>r</sup> Robert Frank, Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, juin 2002 ; *Id.*, *L’Albanie dans la politique étrangère de la France. 1916-1925*, mémoire de DEA sous la direction du P<sup>r</sup> Robert Frank, Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, juin 2003.

coïncidait avec la crise européenne conduisant à la Grande Guerre, dont le début changera les dates du problème albanais. Il ne s'agit plus seulement du statut de l'Albanie, ni de quelques districts contestés de cette région : l'édifice des traités élevé au cours d'un siècle s'effondre. La *question adriatique* est rouverte et ne sera résolue qu'après dix années de combats et de débats.

Le sort de l'Albanie a fait l'objet d'une grande discussion lors des négociations du traité de Londres du 26 avril 1915. Cet accord est un compromis difficilement aménagé par la France entre l'Italie et la Russie qui veut éviter un second sacrifice de la Serbie dans la question de l'accès à la mer.

Dès avant l'ouverture des négociations avec Rome, d'ailleurs, l'Albanie était vouée par les Alliés au démembrement ; le 21 novembre 1914, déjà, le Tsar exprimait à l'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, Maurice Paléologue, son plan à cet égard : « Déployant une carte des Balkans, il m'expose à grands traits que la Serbie s'annexerait la Bosnie, l'Herzégovine, la Dalmatie et le nord de l'Albanie ; la Grèce obtiendrait le sud de l'Albanie, sauf Valona, qui serait dévolu à l'Italie ; la Bulgarie, si elle restait sage, recevrait de la Serbie une compensation en Macédoine... »<sup>4</sup> Ce projet de démantèlement ne resta pas lettre morte. René Girault, à ce sujet, parle d'un terrain de rencontre propice à tous les nationalismes de puissance des Balkans. Les Serbes, après l'attentat de Sarajevo et la déclaration de guerre autrichienne, avaient franchi également la frontière albanaise, le 12 juin 1915, et occupaient tout le centre et le nord de l'Albanie : Pogradetz, Elbasan, Tirana, Kavaja et Ishmi. Le 11 juin 1915, le gouvernement monténégrin décida d'occuper les territoires albanais situés sur la rive droite du Drin jusqu'à Scutari. Le 15 juin, Scutari était occupée. À l'issue de leur retraite, moins de sept mois après, les Autrichiens prirent la place des Serbes et des Monténégrins. Ils occupèrent tout le pays au nord de la vallée de la Vjosa, au sud de laquelle bivouaquaient les Italiens. Les Autrichiens administrèrent alors le pays comme une véritable colonie<sup>5</sup>, le divisant en districts administratifs, construisant des routes, organisant les postes et les finances. Ils recensèrent soigneusement les populations<sup>6</sup> en poursuivant l'œuvre de connaissance scientifique entreprise depuis longtemps sous l'égide de leurs consuls.

Pendant ce temps et alors qu'ils n'étaient pas encore entrés en guerre, les Italiens occupèrent la petite île stratégique de Saseno

4. M. Paléologue, « La Russie des Tsars pendant la grande guerre », *Revue des deux mondes*, 15 mars 1921, suivant André Simonard, *Essai sur l'indépendance albanaise*, Paris, M. Lavergne, 1942, p. 292.

5. Le 14 avril 1917, un Conseil administratif, dirigé par A. Kral, membre austro-hongrois de l'ancienne Commission de contrôle, fut constitué à Scutari. Les Austro-Hongrois prohibèrent toute activité politique, n'autorisant que les organismes d'ordre économique. Cf. André Simonard, *Essai...*, *op. cit.*, p. 312-314.

6. Le recensement autrichien, réalisé sous la coordination de F. Steiner (mars 1918), a été publié quelques années plus tard : « Ergebnisse des Volks Zählung in Albanien », *Schriften der Balkan Kommission*, XIII Heft, Akademie der Wissenschaften, 1922.

(30 octobre 1914) et, deux mois plus tard, le port de Valona. À partir de 1916, l'importance du corps expéditionnaire italien s'accrut considérablement<sup>7</sup>. Les Grecs furent aussi rapides et occupèrent le sud de l'Albanie dès octobre 1914, avec l'accord des Alliés, qui préféraient y voir les Grecs plutôt que les Autrichiens. Profitant de la situation, par un décret d'avril 1916, ils annexèrent l'Albanie méridionale à la Grèce. Les Alliés protestèrent, surtout à cause des sentiments germanophiles du roi Constantin et de leur crainte de voir la Grèce basculer dans le clan des Empires centraux. Sous la pression des Alliés, les Grecs furent contraints de se retirer d'Albanie<sup>8</sup>.

En juin 1916, pour se couvrir sur son aile gauche, le général Sarrail fit occuper le *kaza* de Kortcha<sup>9</sup> et établit la liaison avec les troupes italiennes se trouvant à Valona<sup>10</sup>. Il s'agit d'une région stratégique, le carrefour des routes de Florina, de Kastoria, de Janina et de Saranda : « Il semble bien en effet que le moment soit venu de considérer cette voie comme une ligne de communication, auxiliaire mais importante, de l'Armée d'Orient. Les deux avantages de cette ligne nouvelle appliquée aux besoins de l'aile gauche de cette armée seraient à première vue la réduction au minimum des risques de mer et le dégagement des quais de Thessalonique, probablement aussi de la durée du trajet, sans parler de l'importance qu'elle pourrait peut-être prendre ultérieurement au point de vue des opérations elles-mêmes. »<sup>11</sup> Le 2 octobre 1916, le 1<sup>er</sup> Chasseur d'Afrique, conduit par le colonel de Fourtou, prenait possession de Kortcha ; il en expulsait le 46<sup>e</sup> Régiment d'infanterie grec, arrêtait les fonctionnaires royalistes (avant de les envoyer à Salonique) et refoulait les bandes d'irréguliers sur le sol grec. La limite entre Français et Italiens s'établit à mi-chemin de Selenitza et d'Erseka. Le 10 septembre, la ville de Pogradetz est intégrée dans les Confins albanais administrés par la France. Ainsi, les Confins militaires français s'étendent sur environ 60 km d'est en

7. Le 3 juin 1917, le général Giacinto Ferrero, commandant en chef du XV<sup>e</sup> corps italien à Argyrocastro, proclamait l'unité et l'indépendance de l'Albanie tout entière sous la protection italienne. Cette proclamation constituait une violation de l'article VII du pacte de Londres de 1915. Cf. Simonard, *Essai...*, *op. cit.*, p. 314-318.

8. Cf. Alexander S. Mitrakos, *France in Greece during World War I: A Study in the Politics of Power*, New York, Columbia University Press, « East European Quarterly », 1982.

9. *Kaza* : ancienne division administrative ottomane correspondant à une sous-préfecture. *Kortcha* ou *Koritza* est le nom d'un district de l'Albanie méridionale et le chef-lieu du même district. La petite ville de Kortcha, occupant une position pittoresque à 868 m, a été appelée par un consul de France, Auguste Dozon, qui l'a visitée « un petit Paris dans l'Orient ». Cf. Auguste Dozon, « Excursions en Albanie », *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, juin 1975, suivant Demetre Kolovani, *La question de Koritza*, Paris, Henri Diéval, s.d., p. 1.

10. Le général Sarrail confia à un détachement commandé par le lieutenant d'infanterie Frappa le soin de conduire une mission de reconnaissance « jusqu'à Kortcha, en Albanie, avec la mission supplémentaire de me rendre compte si, comme le bruit courait, des bandes d'irréguliers à la solde de l'Autriche, s'apprêtaient à occuper cette ville » (Jean-José Frappa, *Makedonia (Souvenir d'un officier de liaison en Orient)*, Paris, 1921, p. 134 ; J. Augrade, « La République de Kortcha, un épisode peu connu de la guerre de 1914-1918 dans les Balkans », *La Revue économique française*, n° 3-4, 1990, p. 146).

11. Service historique de l'Armée de Terre (SHAT), 20N178, Attaché militaire à la Guerre, 22 novembre 1916, n° 694.

ouest et de 100 km du nord au sud. La population du *Kaza* de Kortcha et des localités environnantes compte 122 315 habitants, dont 40 070 chrétiens et 82 245 musulmans<sup>12</sup>. Du point de vue ethnique, cette région est majoritairement albanaise, à l'exception de quelques localités, Moscopoli, Plasa, Nicea, Frasari, etc., peuplées d'aroumains<sup>13</sup>. Il y a d'autres minorités moins importantes : grecque et bulgare.

Les troupes françaises souhaitaient éviter une éventuelle jonction entre les troupes autrichiennes stationnées en Albanie et les Bulgares eux-mêmes, ralliés aux Empires centraux depuis 1915, ensuite, empêcher les communications entre la cour d'Athènes et les Puissances centrales. « C'est par la route Janina-Kortcha-Pogradetz que les courriers allemands et autrichiens passaient plusieurs fois par semaine à destination ou en provenance d'Athènes. »<sup>14</sup> Le 15 novembre, c'est le colonel Descoins, ancien chef d'état-major de l'expédition des Dardanelles, qui est chargé de commander la mission militaire française en Albanie. Il dispose au début « d'un bataillon du 242<sup>e</sup> d'infanterie (commandant Voizard), remplacé à la fin de décembre par le 13<sup>e</sup> bataillon territorial d'infanterie (commandant Cosie), le 2<sup>e</sup> bataillon de marche indochinois (commandant Koechly, puis commandant Paponnet) ; deux escadrons de chasseurs d'Afrique (capitaine Mousset du 5<sup>e</sup> régiment, capitaine Durand, du 1<sup>er</sup>) ; une section d'artillerie (lieutenant Bonvin). Après le départ du bataillon Voizard, une section de mitrailleuses fut envoyée de Salonique »<sup>15</sup>.

### *Dynamique locale et tutelle française*

Le colonel Descoins présentait l'avantage de bien connaître Argyropoulos, ministre du gouvernement de la Défense nationale, et représentant de Venizélos à Kortcha<sup>16</sup>. Sarrail misait sur la nature cordiale de leurs relations pour faire admettre plus facilement à ce dernier la décision de son rappel à Salonique. Le 22 novembre, Argyropoulos remit les différents services de la région de Kortcha au colonel Descoins. Celui-ci fit savoir aux notables de Kortcha qu'il souhaitait parvenir à un accord avec les principaux chefs albanais. Le 10 décembre 1916, eut lieu à Kortcha

12. Démètre Kolovani, *La question de Koritza*, Paris, Henri Diéval, s.d., p. 39.

13. Les Aroumains ou les Valaques ou les Roumains des Balkans représentent la population autochtone romanisée de la péninsule balkanique. Membres d'un seul peuple, parlant la même langue avec leurs frères nord-danubiens, les latins sud-danubiens ont été réduits numériquement par l'invasion slave du VII<sup>e</sup> siècle qui a modifié d'une manière décisive le visage ethnique des Balkans.

14. AMAE, Europe 1918-1929, Albanie 46, Politique étranger - Région de Koritza I, mai 1918 - septembre 1919, dépêche n° 646, Paul Cambon à Pichon, Londres, le 14 septembre 1918, n° 23.

15. Général Descoins, « Six mois d'histoire de l'Albanie (novembre 1916 - mai 1917) », *Revue d'histoire de la guerre mondiale* (extrait des numéros d'octobre 1929 et janvier 1930), Paris, A. Costes, 1930, p. 39.

16. Le colonel Descoins en avait fait la connaissance à Salonique, au lendemain des guerres balkaniques, lorsqu'il reçut, dans le cadre de la Mission militaire française en Grèce, le commandement de la brigade de la cavalerie grecque de la ville dont Argyropoulos était le préfet, poste qu'il occupa jusqu'à sa mobilisation au mois d'août 1914 (« M. Argyropoulos était alors préfet de Salonique », Général Descoins, *op. cit.*, p. 7).

une grande réunion des représentants de la population qui, vu la situation de la région, séparée du reste de l'Albanie par le fait de la guerre, se proclama autonome. Un protocole fut signé entre les autorités françaises et les notables albanais pour organiser la collaboration entre les pouvoirs locaux et les occupants. Il s'agit du *Protocole* signé le 10 décembre 1916. Selon son premier article, la zone d'occupation française couvre le territoire du *kaza* de Kortcha, « avec ses dépendances de Biklista, Kolonia, Opari et Gora »<sup>17</sup>. L'administration est confiée à un Conseil de 14 membres, 7 musulmans et 7 chrétiens (art. 2). Le texte du protocole révèle l'intention des autorités françaises de maintenir l'équilibre. Un officier était le délégué du commandant militaire auprès du Conseil. Ce fut le lieutenant de réserve Bargeton. Après son rappel au ministère des Affaires étrangères, vers le milieu du janvier 1917, il sera remplacé par le lieutenant Siegfried<sup>18</sup>. L'autorité militaire pouvait seule nommer les fonctionnaires des services publics (art. 3). Les forces de police et la gendarmerie mobile albanaise, chargées de maintenir l'ordre intérieur, étaient placées sous l'autorité du commandant militaire français (art. 7). Enfin, le drapeau de Skanderbeg, cravaté aux couleurs de la France (art. 9), entendait symboliser « un ombrage qui abrite mais n'écrase pas »<sup>19</sup>.

Véritable constitution le *Protocole* confirme la naissance d'une *Krahina* autonome (Région autonome). Dès janvier 1917, cette appellation céda la place, dans les actes officiels, à celle de *Shqipëria Vetqeveritare* (Albanie autonome). Cette modification affirme le caractère albanais de *kaza* de Kortcha et la volonté du régime instauré d'apparaître le continuateur de l'État albanais reconnu en 1913. L'administration de cette République albanaise décida au mois de mars 1917 l'installation de bureaux de douanes à la frontière avec la Grèce<sup>20</sup>. La nomination de laïcs à la direction des monastères (avril 1917) et, ensuite, la gestion des affaires religieuses par une *Direction de l'enseignement* (juillet 1917) nous obligent à deviner le modèle français dans cette initiative.

La signature de ce *Protocole* contrevient aux stipulations du traité de Londres conclu avec l'Italie le 26 avril 1915. Par conséquent, l'Italie demanda des explications au quai d'Orsay, par l'intermédiaire de son ambassadeur, le 12 décembre 1916. La réaction des Affaires étrangères ne tarda pas : « Le rôle de cet officier supérieur [Descoins] qui, sans que mon Département ait été appelé à se prononcer, a, sous prétexte de rétablir l'ordre, provoqué la création d'un régime politique local qui a suffi à nous attirer des réclamations à la fois des Grecs, des Italiens, des Serbes et du chef albanais [Essad Pacha]<sup>21</sup>, paraît éminemment regret-

17. *Ibid.*, p. 25-26.

18. *Ibid.*, p. 36.

19. *Ibid.* (*Revue d'histoire de la guerre mondiale*, octobre 1929, p. 339).

20. Muin Çami, « Republika shqiptare e Korçes », *Nëntori*, 1977/4, p. 202.

21. Essad Pacha Toptani (1863-1920). ministre du prince de Wied, il est rapidement exilé en Italie et s'installe de nouveau dans le centre de l'Albanie où il règne en maître. S'étant proclamé en guerre contre les Empires centraux, la France accrédi-ta auprès de lui Joseph de Fontenay. Mais il ne

table. »<sup>22</sup> Diplomates et militaires ont des intérêts qui divergent. La réponse du général Sarrail, en date du 21 mars 1917, illustre très bien cet état des choses : « J'ai toujours laissé la population faire ce qu'elle voulait, je vous ai rendu compte ; il ne m'appartient pas me mêler des questions de politique intérieure grecque ou des Balkans ; Kortcha a voulu être indépendant, il l'a été. Depuis lors le calme règne dans cette région. Cinq cents réguliers gendarmes ont été recrutés et se sont bien battus dernièrement à nos côtés. J'ai mon flanc gauche couvert par une sorte de zone tampon. Le colonel Descoins, après avoir *a posteriori* dans un Protocole résumé la situation créée par habitants Kortcha, commande cette sorte de territoire confine militaire. Au point de vue militaire, qui seul m'occupe, je ne puis que me féliciter d'état de choses. »<sup>23</sup>

Pourtant, Descoins est relevé de son commandement le 11 mai 1917. Le 27 septembre, le général Sarrail avait doté la région d'un nouveau statut qui abrogea le protocole du 10 décembre 1916 (art. 1)<sup>24</sup>. Son administration est confiée au commandant du *Groupement de Malik* (art. 2). Le Conseil d'administration est remplacé par un Conseil consultatif, réduit à 12 membres, mi-partie chrétiens, mi-partie musulmans (art. 4). La zone d'occupation française sera divisée en deux, au nord et au sud de Devolli : la zone Sud (la République de Kortcha) et la zone Nord (le territoire de Pogradetz). Stephen Pichon, revenu au quai d'Orsay en novembre 1917, demande l'abrogation de l'autonomie albanaise de Kortcha. Le 16 février 1918, le général Salle, commandant du groupe Malik, supprime l'autonomie déjà réduite de la République albanaise.

### *La République de Kortcha*

La position secondaire du front albanais a permis les activités les plus diverses de la part des militaires français. Ainsi les Français purent se consacrer au développement de la région. Les lignes qui suivent s'efforcent de montrer l'expérience civilisatrice française qui s'opéra en l'espace de trois années, et ce dans les domaines économique, financier, postal, juridique, sanitaire, éducatif, religieux et administratif. D'ailleurs, à notre connaissance il s'agit de la première et de la seule introduction de réformes structurelles en Albanie.

Nous disposons pour ces faits d'un rapport adressé au général Sarrail en date du 9 janvier 1917 par le colonel Descoins<sup>25</sup>. C'est à la fois un bilan

représentait qu'une faible force et les autres pays de l'Entente l'ignorèrent. Pourtant, sa collaboration a été fort utile, lorsqu'en janvier 1916, les forces austro-hongroises occupèrent le nord de l'Albanie. Il part en 1916 pour Londres, puis à Paris où il est assassiné en 1920 par un étudiant albanais. Hutchings, *Historical Dictionary of Albania*, 1995 ; cf. aussi Essad, *Mémoire sur l'Albanie*, Paris, le 16 avril 1919.

22. Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), série Guerre 1914-1918, Balkans-Albanie, 231, Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères à Painlevé, ministre de la Guerre, 21 mars 1917, n° 247-248.

23. *Ibid.*, CAA à Guerre, 21 mars 1917, n° 441.

24. Demetre Kolovani, *La question de Koritza*, op. cit., annexe n° 14, p. 72-73.

25. Descoins, op. cit., p. 29-40.

et une analyse politique. Le fil directeur est simple. Il s'agit de montrer que les réformes doivent être poursuivies au bénéfice des Albanais et dans l'intérêt de l'influence française.

Dans le domaine économique, la politique des autorités militaires françaises devait éviter une famine et améliorer les conditions de vie de la population. Afin d'obtenir l'autosuffisance alimentaire, le *Service agricole* fut créé<sup>26</sup>. « Le lieutenant Vuillier, ingénieur agronome, mit sur pied un plan complet pour l'exploitation agricole des plaines de Korytza et de Biklista. Par ses soins, des contrats de prêts de semences furent passés avec les cultivateurs aux conditions suivantes : nous donnions gratuitement les graines aux cultivateurs qui en faisaient la demande mais, à la récolte, il devait nous être rendu le double de ce que nous avons prêté ; le reste demeurait la propriété du cultivateur. »<sup>27</sup>

Après la remise des pouvoirs par les Vénizélistes, les autorités militaires françaises décidèrent de mettre en ordre les finances du territoire. Le 27 décembre 1916, un *Règlement sur la comptabilité publique* était adopté pour contrôler les entrées et les sorties des fonds publics du *kaza* de Kortcha<sup>28</sup>. D'autres règlements ont institué : un budget des dépenses, l'impôt sur le revenu, l'impôt du timbre sur les contrats et actes judiciaires<sup>29</sup>. Pour combattre la spéculation sur la monnaie<sup>30</sup>, le 1<sup>er</sup> février 1917, le Conseil d'administration décida d'imprimer des billets divisionnaires, les francs albanais. Les billets de banque, comme d'ailleurs les timbres-poste, ont été gravés par le soldat Davier, ancien élève d'Oscar Roty, et imprimés à Kortcha<sup>31</sup> (voir annexe 2).

Dans le domaine de la justice, les Français mirent sur pied des institutions judiciaires : le *Conseil de guerre du territoire de Kortcha*, composé d'officiers français, fut créé le 19 mars 1917<sup>32</sup>. Le 21 mai 1917, un Code pénal entre en vigueur, qui prévoit la création d'un *Conseil de police* avec des compétences limitées : lutte contre la spéculation, respect de l'ordre public, ravitaillement, etc. Le *Tribunal prévôtal* du territoire de Kortcha a été institué le 17 juin 1918 pour juger « des infractions aux règlements relatifs à la discipline générale du territoire »<sup>33</sup>. « Les tribunaux religieux continueront, comme par le passé, à connaître de l'état des personnes (filiation, mariage, etc.). »<sup>34</sup>

L'administration sanitaire, dirigée par le médecin major Danos, soigne les troupes ainsi que l'ensemble de la population. Un hôpital civil a ouvert

26. SHAT, 20N850, Service agricole à groupement de Malik, 11 novembre 1917.

27. Descoins, *op. cit.*, p. 37.

28. SHAT, 20N847, Conseil d'administration, Règlement sur comptabilité publique, 27 décembre 1916.

29. Descoins, *op. cit.*, p. 31-32.

30. La monnaie française subissait une dépréciation de 14 % par rapport à la monnaie grecque.

31. *Ibid.*, p. 32-33, 49-50.

32. SHAT, 20N848, Rapport sur le fonctionnement du Conseil de guerre du territoire de Kortcha, 1918, AFO, n° 1057/1.

33. *Ibid.*, Territoire de Kortcha, Règlement portant création d'un tribunal prévôtal, 17 juin 1918, n° 840/2.

34. Descoins, *op. cit.*, p. 35.

ses portes en octobre 1918. Le service vétérinaire avait à sa tête le vétérinaire aide-major de 1<sup>re</sup> classe Bonhomme<sup>35</sup>.

Pour « tout ce qui touche les affaires d'école »<sup>36</sup> fut instituée le 5 avril 1917 la *Direction de l'enseignement*. Quelques mois après le départ du colonel Descoins, le lycée français, si l'on peut dire, ouvre ses portes. Le personnel enseignant était formé par Vital Gerson, le directeur, venu de Salonique. Trois professeurs albanais l'assistaient. La première année, 1917-1918, le lycée comptait 36 élèves. Il y en eut une cinquantaine les trois années suivantes<sup>37</sup>.

Les militaires français se sont intéressés particulièrement aux transports : « Nous avons donc organisé, avec des animaux de bât du pays, des *convois libres* analogues à ceux qui fonctionnent au Maroc. Ces excellentes petites bêtes faisaient un trajet journalier moyen de 50 km avec une charge utile de 80 kg. Douze cents chevaux de bât étaient ainsi en service au début de mai 1917. »<sup>38</sup>

Enfin, le lieutenant du génie Bidon, ingénieur des mines, s'occupait de la reconnaissance des ressources minières ainsi que de leur mise en valeur<sup>39</sup>. Le géographe de la Sorbonne, Jacques Bourcart, mobilisé en Albanie, entreprend, lui aussi, une minutieuse reconnaissance des ressources naturelles des confins albanais administrés par la France<sup>40</sup>.

Un dernier mot concernant les rapports entre les deux missions de l'Entente, française et italienne, s'impose. Les Italiens pratiquaient vers la République de Kortcha une pénétration pacifique, grécophobe et francophobe à la fois. L'agent consulaire italien à Kortcha, Moncieri, et Vona, son secrétaire, étaient en relations avec les milieux albanais militants. Le colonel de Fourtou, prenant possession de son commandement, lui déclara : « Nous sommes ici pour la même cause générale, celle de l'Entente. Je ne veux pas qu'on me mette des bâtons dans les roues. »<sup>41</sup> En attendant les projets de liaison par chemin de fer qui, de Monastir ou d'Uksub<sup>42</sup>, détournerait sur les ports adriatiques le commerce macédonien, le protectorat italien d'Albanie ne renonçait point à Kortcha. Leur propagande scolaire et économique visait à préparer avec l'Italie des liens pour l'après-guerre. On voit donc émerger un conflit latent franco-italien pour l'exercice d'une future hégémonie dans les Balkans.

35. *Ibid.*, p. 38.

36. SHAT, 20N857, Commission de l'enseignement, Rapport sur la question de l'enseignement, 2 avril 1917.

37. Xavier de Courville, « L'Histoire du Lycée de Kortcha / Historia e Liceut të Korçës », *Lyceum. La revue du lycée de Korça*, 1<sup>re</sup> année, numéro unique, juillet 1936, p. 10-27 (cet article a été rédigé à l'aide des témoignages de M. Pogoni, le directeur administratif du lycée, et de M. Brégeault et Zéga, professeurs).

38. Descoins, *op. cit.*, p. 38.

39. *Ibid.*, p. 37.

40. Jacques Bourcart, *Les confins albanais administrés par la France (1916-1920). Contribution à la géographie et à la géologie de l'Albanie moyenne*, Paris, Delagrave, 1922.

41. AMAE, Albanie 46, dépêche n° 298, de M. de Billy, ministre de France en Grèce à Pichon, a.s. Situation à Koritza, Athènes, le 20 octobre 1918, n° 41-43.

42. Actuellement Skopje.

*La fin de la mission française en Albanie.  
Les conséquences de la présence française*

Après l'armistice il fut convenu que Français et Italiens administreraient chacun les territoires qu'ils occupaient, tandis qu'une administration franco-italo-anglaise était organisée à Scutari, au nord de l'Albanie, et placée sous le commandement du général de Fourtou. Les deux bataillons français détachés en Albanie ne seront supprimés que vers le 1<sup>er</sup> mars 1920<sup>43</sup>. Cet état de choses ne paraît comporter aucun inconvénient pour Scutari<sup>44</sup>. La situation était différente en ce qui concerne le bataillon de Kortcha. Cette unité était chargée de l'occupation du *kaza* de Kortcha et assurait la surveillance du territoire de Pogradetz et de la vallée de Tomoritzza<sup>45</sup>. La décision de rapatrier tout le personnel administratif français sera prise le 5 juin 1920<sup>46</sup>.

Une question se pose : quelles sont les conséquences de la présence française à Kortcha ? ou comment cette présence a-t-elle influencé les relations franco-albanaises dans l'entre-deux guerres ? Il est incontestable que l'influence française est nettement assise dans le sud-est de l'Albanie et que la langue française est étudiée partout, dans les 150 écoles élémentaires ouvertes par les autorités militaires. Mais la liquidation des finances du *kaza* de Kortcha va influencer d'une manière négative les relations entre Paris et Tirana. Un an après la fin de la Grande Guerre, le capitaine Bouchard de l'état-major de l'Armée française de Macédoine avait reçu des Finances de Kortcha la somme de 1 200 000 francs français provenant des excédents budgétaires réalisés au cours de l'administration des troupes françaises. Le reste, soit deux millions, fut retenu par les autorités locales. Les fonds qui se trouvaient entre les mains du commandement français, ont été déposés au Trésor<sup>47</sup>. Quant aux deux millions environ retenus par les Albanais, sur lesquels plus d'un million et demi en bons et obligations de la Défense nationale, ils ont été frappés d'opposition par le gouvernement français. En 1920, le ministère français de la Guerre a exprimé

43. *Documents diplomatiques français (DDF)*, 1920, t. I (10 janvier - 18 mai), Paris, Imprimerie nationale, 1997, D. n° 515 3/11-S. O, Secret, général Buat, chef d'État-Major général de l'Armée à Millerand, Paris, 28 janvier 1920, a. s. Garnisons de Scutari et de Koritzza, n° 58.

44. Suivant la décision du Conseil suprême de guerre en octobre 1918, Scutari et son territoire devaient se trouver sous le commandement et l'administration interalliée jusqu'à ce qu'une décision définitive fût prise par la Conférence de paix concernant l'Albanie. Le 13 mars 1920, le général Dufour remit le pouvoir aux autorités municipales de Scutari. Cf. *Gazette de Lausanne*, n° 91, 1<sup>er</sup> avril 1920. Scutari était l'objet de tensions entre Italiens et Yougoslaves, les Français se trouvant en position d'arbitre. Cf. *DDF*, t. I, n°s 49 à 51. Le télégramme n° 405 de Constantinople au ministère de la Guerre, du 25 février 1920, annonce que le « vapeur *Bulgaria* partira de Constantinople à destination d'Antivari le 26 février pour y prendre et ramener Salonique détachement français » de Scutari. *Ibid.*, Doc. n° 159.

45. Ces territoires étaient disputés entre la Grèce et l'Albanie.

46. SHAT, 20N858, Guerre à CAA, 5 juin 1920, n° 3066-3/11 SO.

47. AMAE, Europe 1918-1929, Albanie 48, Politique étrangère- Région de Koritzza III, janvier 1922 - juillet 1929, MAE à la Légation de la République française à Tirana, le 21 juin 1929, n° 126.

l'opinion que les services effectifs rendus par la France à l'Albanie justifient l'encaissement définitif par le Trésor des fonds qui y avaient été déposés. La non-restitution de ces fonds à l'Albanie a influencé d'une manière négative les relations commerciales franco-albanaises dans les premières années d'après la guerre.

Stefan POPESCU,  
*Docteur en histoire*  
*Institut Pierre-Renouvin, Université Paris 1.*

## ANNEXES

### 1 / Chronologie de Kortcha depuis la chute du régime ottoman

- décembre 1912 - mai 1913 : Occupation militaire grecque.
- mai 1913 - mars 1914 : Régime civil grec.
- mars 1914 - juillet 1914 : gouvernement albanais du prince Guillaume de Wied.
- juillet 1914 - octobre 1914 : Occupation par des troupes irrégulières grecques.
- octobre 1914 - décembre 1915 : Occupation militaire grecque.
- décembre 1915 - 22 octobre 1916 : Administration civile grecque constantinoise.
- 22 octobre 1916 - 23 novembre 1916 : Occupation militaire française / Administration civile grecque (vénizéliste).
- 23 novembre 1916 - 10 décembre 1916 : Autorité militaire française et fonctionnaires civils grecs (vénizélistes).
- 10 décembre 1916 - 15 mars 1917 : Autorité militaire française et fonctionnaires civils albanais.
- 15 mars 1917 - 1<sup>er</sup> décembre 1917 : Autorité militaire française et République de Kortcha.
- 1<sup>er</sup> décembre 1917 - 16 février 1918 : Autorité militaire française et *Kaza* (Province) autonome de Kortcha.
- 16 février 1918 - 22 mai 1920 : Territoire militaire français.
- 22 mai 1920 : Le territoire est cédé aux autorités albanaises.
- 15 juin 1920 : Retrait des Français.

Sources : Italia. Archivio Storico Diplomatico, Affari Politici 1919-1930, Albania 1928, Pacco 756, Agenzia Consolare d'Italia in Koritza, Raporto n° 201, 28 giugno 1928.

2 / Franc albanais et timbre-poste

